



News N°13

Le 3 mai 2015

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Le mois d'avril est terminé et sur le plan éolien de nombreuses informations sont à noter; un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site : <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche...

Nous vous signalons l'émission "Pièces à conviction" du mercredi 6 mai à 23h10 sur France 3 : « A qui profite les éoliennes ? »

voir la bande annonce <http://france3-regions.francetvinfo.fr/haute-normandie/2015/05/03/qui-profitent-les-eoliennes-une-enquete-diffusee-mercredi-soir-sur-france-3-717401.html>

**D'autre part, nous avons besoin de votre aide :**

1. **A Comiac**, le conseil municipal du 16 mars a délibéré sur les propositions de la société **Futures Energies Comiac** (remplaçant GDF-Suez Futures Energies) qui veut obtenir la promesse de constitution de servitude de passage, de passage de câbles en tréfonds et de survol des pales du parc éolien, sur les chemins appartenant au domaine public de la commune référencés comme suit :
  - Chemin de Comiac centre à Fages
  - Chemin de Fages à la Salesse,
  - Chemin du hameau de Fages vers Croix de Lacam et Croix du Couteau
  - Chemin de Nauviole Sus Cazes,
  - Chemin de Nauvioles vers le Nord jusqu'au Groupement Forestier,
  - Chemin de Nauvioles à Comiac.
- Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un AVIS FAVORABLE :
  - A la constitution de servitudes sur les chemins communaux,
  - Au dépôt des demandes d'autorisations relatives au projet de parc éolien présenté par la Société Futures Energies de Comiac,
  - Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs au projet éolien de Comiac, y compris la promesse de constitution de servitudes
2. **A l'Assemblée Nationale**, la commission spéciale s'est réunie du 14 au 17 avril 2015, présidée par Monsieur François Brottes et Madame Ericka

Bareigts. Cette commission a décidé de rétablir à 500 m la distance minimum entre habitations et éoliennes; d'autres suppressions d'amendements ont été faites aggravant, à notre avis, le danger potentiel de ces éoliennes en facilitant leur implantation.

- La deuxième lecture du texte est prévue du **19 au 21 mai**, il faudrait que des députés déposent des amendements pour rétablir la distance minimale à 1000 m comme l'amendement du Sénat le prévoyait.
- La FED ainsi que d'autres fédérations et associations font écrire des lettres à leur député. M. Jean Launay, député du Lot, avait déposé un amendement qui n'a pas été retenu.

**Pour nous aider, vous trouverez en pièce jointe une proposition de texte d'amendement à envoyer à votre député.**

Merci de le faire soit par internet soit par lettre postale (si possible à la permanence de votre député).

Vous trouverez l'adresse de votre député en suivant le lien mis sur notre site :

<http://appge-comiac.e-monsite.com/pages/action/action-2015.html>

Merci encore de ce que vous pourrez faire pour nous aider; n'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net) 01.48.43.57.35 ou 06.43.80.15.87

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

pour vous désabonner : [Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)